

---

## Dons patriotiques en linge et numéraire par la société populaire de Bréauté (Seine-Inférieure), lors de la séance du 15 pluviôse an II (3 février 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Dons patriotiques en linge et numéraire par la société populaire de Bréauté (Seine-Inférieure), lors de la séance du 15 pluviôse an II (3 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 246;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1962\\_num\\_84\\_1\\_34644\\_t1\\_0246\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34644_t1_0246_0000_3)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

vert une souscription pour les frais et pour des actes de bienfaisance, elle a été remplie presque aussitôt par les sans-culottes et par ceux à qui les succès de nos armes font enfin ambitionner ce titre glorieux. Les autorités constituées, les fonctionnaires publics, la Société populaire ont assisté à cette fête triomphale. Le faisceau de 84 départements surmonté de la hache terrible aux traîtres y a été porté par des députés de tous les corps constitués. Il était suivi des drapeaux renversés d'Angleterre, d'Espagne, de Portugal et de Naples. Ces drapeaux à jamais déshonorés après avoir été traînés dans la boue et foulés aux pieds ont été livrés aux flammes. Ainsi puissent périr les traîtres et les tyrans conjurés contre la Liberté de l'espèce humaine ! Législateurs, la Société populaire du Port-Liberté convaincue des importants services que vous avez rendus à la République en terrassant le fédéralisme, le fanatisme, le modérantisme et l'orgueil des despotes européens, vous félicite ainsi que votre Comité de Salut public, d'avoir plus fait pour la Patrie en quelques mois que les précédentes législatures en plusieurs années. Elle vous invite en outre à porter le dernier coup à la superstition expirante en décrétant que la Nation française ne veut désormais salarier les ministres d'aucun culte. S. et F. »

HERVEL, SURVILLE

(membres du C. de correspondance de la Sté).

## 28

**La société populaire de Bréauté, département de la Seine-Inférieure, fait hommage à la Convention des dons que les citoyens ont versés dans son sein, consistant en 51 paires de bas, 14 chemises, 23 paires de souliers, 2 mouchoirs, deux couvertures de lit et 30 l. en numéraire. Elle invite la Convention à rester à son poste jusqu'à ce que les ennemis aient disparu de la République (1).**

**Mention honorable, insertion au bulletin (2).**

[Bréauté, s.d. Au présid. de la Conv.] (3)

« Citoyen président,

La Société populaire de Bréauté a voué une haine égale aux égoïstes et aux tyrans. Que celui qui ne saura pas se priver même de son nécessaire, pour subvenir aux besoins des défenseurs de la patrie, soit regardé comme un être inutile, a-t-elle dit, que son nom soit rayé des fastes de la République.

Aussitôt elle a eu la douce satisfaction de voir apporter dans son sein : [Suivent les dons mentionnés ci-dessus].

Recevez ce foible hommage de notre dévouement au bien général. Nous le déposerons au district de notre arrondissement. Les privations ne nous coûteront rien, toutes les fois qu'elles seront dirigées vers ce but.

Nous les devons à la République une et indivisible. Notre sang scellera, s'il le faut la liberté et l'égalité.

Que le couteau de la loi frappe le dernier des

(1) P.V., XXXI, 345.

(2) B<sup>in</sup>, 17 pluv.

(3) C 290, pl. 920, p. 25.

traîtres, que la Convention nationale, reste à son poste jusqu'à ce que nos ennemis aient disparu de sur le sol de la République. C'est le vœu des sans-culottes de Bréauté. »

L. MÉRY (présid.), VAZON (secrét.), J.F. MÉRY, BLANCHARD (secrét.), MARTIN (secrét.)  
[et 14 autres signatures].

## 29

Les pétitionnaires ont été ensuite entendus.

**Les sections de l'Unité, Mont-Marat, de la Montagne de la commune de Paris, apportent à la Convention des bassins pleins de salpêtre : ces sections sont reçues avec les plus vifs applaudissements, et prononcent, par l'organe d'un orateur, des discours pleins d'une énergie républicaine. La Convention décrète que ces sections ont continué de bien mériter de la patrie (1).**

Une musique militaire se fait entendre; l'air retentit des airs chéris de la Révolution; des canonniers ouvrent la marche, des citoyens armés les suivent; s'avancent ensuite des citoyens portant de grandes chaudières remplies de salpêtre. Le cortège est terminé par un grand nombre d'autres citoyens, portant des pelles, des pioches et tous les instruments nécessaires pour la fouille des terres.

La salle retentit des plus vifs applaudissements.

Plusieurs citoyens se placent à la barre.

L'UN D'EUX. Législateurs, à peine la section de l'Unité a-t-elle eu connaissance des besoins de la patrie qu'elle s'est empressée d'établir des ateliers pour la fabrication du salpêtre. Nous venous vous offrir les prémices de nos travaux; nos premiers succès nous donnent droit d'en espérer de nouveaux, et ajouteront à notre zèle si nous avions besoin d'encouragements.

(Vifs applaudissements.) (2)

UN MEMBRE DE LA COMMUNE DE PARIS. Législateurs, c'est avec la satisfaction de véritables républicains démocrates que la commune de Paris vient dans votre sein faire hommage au peuple français du premier salpêtre qu'a produit le civisme de ses habitants.

La section de l'Unité, celle de la Montagne et celle du faubourg Mont-Marat vous offrent les prémices de leurs travaux; ils prouvent l'immensité de nos richesses. A peine les besoins de la patrie sont-ils connus que tous les citoyens deviennent salpêtriers; ils s'occupent sans relâche de la formation du nitre qui doit foudroyer les tyrans de la terre. Les découvertes de cette production naturelle se multiplient par leur travail, et aussitôt se manifestent de toutes parts des sources inépuisables de matières fulminantes.

Les autres sections de Paris suivent de près celles que nous accompagnons. La République en masse travaille avec le même zèle; tout Français fabrique aujourd'hui l'élément de la liberté. Il sait que la poudre à canon égalise l'homme au physique, comme l'impression l'égalise au

(1) P.V., XXXI, 346.

(2) Mon., XIX, 383; Débats, n° 502, p. 210.